

15,7% des seniors n'ont pas recours aux prestations complémentaires

Par méconnaissance ou honte, un grand nombre de personnes de plus de 65 ans renoncent à se faire aider par l'État.



Environ 15,7% des personnes de plus de 65 ans vivant chez elles ne demandent pas les prestations complémentaires dont elles pourraient toutefois bénéficier. C'est ce que révèle le deuxième rapport partiel de l'Observatoire national de la vieillesse.

Une analyse de cette enquête a été menée par la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) afin de comprendre les raisons de ce résultat. Elle en a identifié quatre principales.

L'une d'elles est une méconnaissance de l'existence de ces prestations complémentaires. Pour rappel, toute personne dont les rentes AVS ne suffisent pas à couvrir les coûts de la vie a droit à une aide financière de l'État. Elle peut prendre la forme de versements mensuels mais aussi de remboursements des frais de maladie.

Une autre raison qui explique le non-recours est la renonciation volontaire. Les personnes préfèrent s'abstenir de demander les prestations complémentaires, car les démarches administratives sont jugées trop compliquées. La troisième explication mise en avant par l'analyse de la ZHAW est le refus des personnes concernées d'être un fardeau pour l'État et de dépendre de l'argent des autres.

Enfin, la honte ou la peur constituent le quatrième motif de non-recours. Les seniors ne veulent pas être stigmatisés en tant que bénéficiaires de prestations complémentaires ou, lorsqu'ils n'ont pas la nationalité suisse, craignent de perdre leur droit de séjour s'ils les touchent.

Le rapport a montré également que les femmes, les ressortissant·e·s étranger·e·s ainsi que les veufs ou les veuves ou encore celles et ceux qui n'ont pas fait d'études secondaires ou tertiaires constituent l'essentiel des non-recourant·e·s.

(Yseult Théraulaz)

[En savoir plus](#)